



LANCÈMENT
DE L'ANNÉE
SYNDICALE

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 16 h

au **LIVART**

3980, rue Saint-Denis, Montréal

Places limitées. Inscription obligatoire **DANS LE SITE DE L'ALLIANCE.**

UNE ANNÉE DE COMBAT !

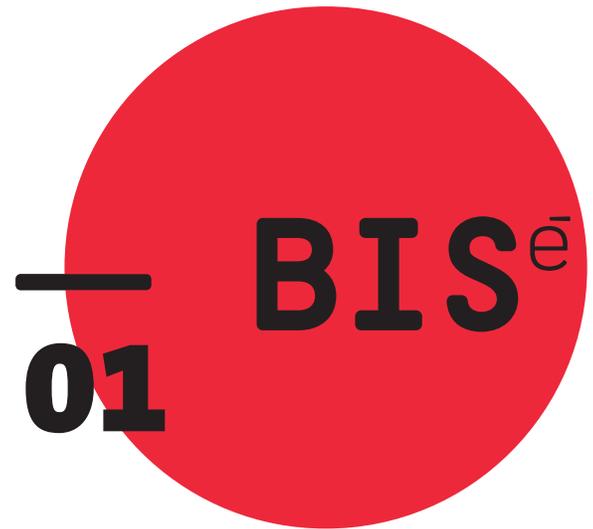
Quelle belle saison nous avons eue, journées chaudes et ensoleillées au menu ! Peu importe le type de vacances choisi — vous prélasser dans le jardin, profiter d'un chalet, faire du vélo ou de multiples saucettes dans la piscine, dans le lac ou dans la mer, voyager à l'autre bout du monde — ce qui a commencé à être possible cet été —, j'espère que vous avez profité pleinement de cette pause tant méritée. Ce recul est primordial pour vivre un rythme différent, vous rapprocher de vos amis et de votre famille, recharger vos batteries et prendre soin de votre santé mentale. Mais voilà, il est temps d'enlever les patins à roulettes et de nous départir du maillot de bain pour retourner dans nos classes. En effet, la majorité des enseignantes et des enseignants de la formation générale des jeunes et de la formation professionnelle reprennent cette semaine le collier pour la prochaine année scolaire. Les profs à l'éducation des adultes entreront quant à eux en poste le 2 septembre.

C'est encore une fois une rentrée scolaire qui se fait sur fond de COVID. Mais bon, en tant que bons profs toujours résilients, nous nous y faisons. Comme c'est le cas avec la vétusté des écoles, la qualité de l'air, la pénurie d'enseignantes et d'enseignants, le manque de soutien et de services pour nos élèves. C'est seulement un poids de plus dans notre quotidien... Seulement, ça devient lourd, tout ça, n'est-ce pas ?

Surtout quand on entend notre ministre de l'Éducation qui se vante, après plus de deux ans et demi de pandémie, que les détecteurs de CO₂ ont tous été livrés dans les établissements cet été et que la moyenne de 1 500 ppm de dioxyde de carbone est un très bon taux. Vraiment ? À quel moment de la journée atteint-on cette moyenne, au début de la journée, lorsque les fenêtres sont ouvertes — quand elles s'ouvrent ou lorsqu'il est possible de les ouvrir ? Pensons notamment à l'hiver québécois ou encore aux nids de guêpes qui se trouvent à proximité.

Bref, autant de préoccupations qui alourdissent nos responsabilités professionnelles, celles de transmettre des compétences à nos élèves, de leur offrir une éducation et des chances de réussite pour tous.

Parallèlement à cette rentrée scolaire, une campagne électorale s'amorcera. Il sera intéressant de voir comment les partis politiques détermineront quelle place revient à l'éducation publique et quelle importance ils



accordent à la profession enseignante. Que le prochain gouvernement se le tienne pour dit, nous nous battons de toutes nos forces ! Cette année, nous présenterons nos demandes syndicales à la partie patronale dans le cadre des négociations de notre *Entente nationale*. Nous continuerons à revendiquer, avec mordant, une école publique pleinement financée, saine, humaine et respectueuse de ses profs. Nous ne lâchons pas le morceau : nous nous attendons à une amélioration considérable de nos conditions de travail, qui favorisera les conditions d'apprentissage des élèves.

SOLIDARITÉ ET UNITÉ

Pour ce faire, notre équipe syndicale devra être forte. J'invite toutes les personnes qui ont des idées constructives à s'impliquer, pour faire avancer les choses, fédérer les membres dans leur établissement afin d'améliorer nos conditions de travail. Nous devons être forts, présents et de tous les combats ! Cette année plus que jamais, nous avons besoin du plus grand nombre de personnes possible, de tout horizon. Soyons unis et solidaires. C'est grâce à nos actions et à nos luttes que nous pourrions faire valoir nos droits et alléger notre quotidien. Battons-nous, tous ensemble !

L'été n'est pas encore terminé. Continuez de profiter des belles journées et des soirées éclairées. Je vous souhaite une bonne rentrée scolaire !

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SÉANCE D'AFFECTATION MIXTE ET ÉLARGIE POUR 2022-2023 ENSEIGNANTS DE LA LISTE DE PRIORITÉ ET DES BASSINS

FGJ

Une séance d'affectation « mixte et élargie » pour l'année scolaire 2022-2023 se tiendra par séance d'affectation sur internet (SAI) du mercredi 31 août (17 h) au jeudi 1^{er} septembre (9 h).

Cette séance s'adresse à toutes les personnes inscrites à la liste de priorité ainsi qu'à celles qui font partie des bassins (EBLP : bassin des contrats à temps plein ; EBPP : bassin des contrats à temps partiel ; EBSO : bassin de suppléance occasionnelle ; ECQA : bassin des enseignants qualifiés qui souhaitent obtenir une affectation dans un champ d'enseignement différent de celui auquel ils appartiennent ainsi que bassin étudiant). Les personnes qui ont déjà obtenu un contrat à temps partiel ou un

remplacement sans contrat peuvent quitter leur affectation, à la condition de choisir un poste menant à la permanence. Les personnes qui détiennent un remplacement sans contrat ou un contrat à temps partiel à durée indéterminée (c'est-à-dire qui peut prendre fin au retour de l'enseignant remplacé) peuvent aussi quitter leur affectation à la condition de choisir un contrat à temps partiel à durée déterminée. Par contre, les personnes qui bénéficient déjà d'un contrat à temps partiel à durée déterminée ne peuvent obtenir un autre contrat à temps partiel à durée déterminée pour quelque motif que ce soit. Un tel changement n'est pas permis, même si le pourcentage de tâche est supérieur à celui détenu ou encore parce que l'école est plus proche du domicile, etc. Si vous

n'honorez pas le choix accepté par le CSSDM, vous serez considéré comme démissionnaire, que ce soit avant que vous ayez amorcé l'affectation, avant la signature du contrat ou après avoir commencé l'affectation.

À la suite de cette séance, l'entrée en fonction des enseignantes et enseignants est fixée au 6 septembre 2022. Celle des enseignantes et enseignants qualifiés dans un autre champ (bassin ECQA), ceux qui sont non légalement qualifiés et les étudiants s'effectuera quant à elle le 8 septembre 2022.

Veuillez consulter le babillard du site SAI pour connaître tous les détails au sujet de cette séance.

●
Élise Longpré, conseillère

INFORMATIONS CONCERNANT VOS ÉLÈVES À RISQUE ET HDAA : UNE OBLIGATION DE LA DIRECTION

Au plus tard le 15 septembre, la direction de votre école a l'obligation de vous transmettre tous les renseignements concernant vos élèves à risque et HDAA, et ce, en vertu de la **clause 8-9.01 B) de l'Entente nationale**. Ces renseignements comprennent notamment la liste des élèves reconnus par un code de difficulté ou de handicap. Vous devez également être informés du nom des élèves qui ont un dossier d'aide particulière (DAP). Vous pourrez alors avoir accès à ce dossier et ainsi prendre connaissance par exemple des plans d'intervention qui ont été élaborés ou des évaluations diagnostiques effectuées. Cette obligation s'applique également dans les 15 jours ouvrables suivant l'intégration d'un élève en classe ordinaire ou l'arrivée d'un élève en classe spécialisée.

Par ailleurs, n'oubliez pas de consulter vos collègues afin de vérifier si les élèves qui avaient un code de difficulté ou de handicap au 30 juin dernier sont encore reconnus sur vos listes cette année.

●
Roberto D'Amico, conseiller syndical pour les EHDAA au primaire
Caroline Brodeur, conseillère syndicale pour les EHDAA au secondaire
Isabelle Staniulis, conseillère syndicale pour les EHDAA au secondaire

MANIFESTATION LORS DE LA FÊTE DU TRAVAIL

À l'instar des dernières années, une coalition de syndicats et d'organisations communautaires organisera pour la fête du Travail, **le 5 septembre**, une grande manifestation afin de dénoncer les abus du capitalisme de marché et d'exiger de meilleures conditions pour les travailleuses et les travailleurs. Parmi les revendications qui seront mises de l'avant cette année, on demande un rattrapage salarial pour faire contrepoids à l'inflation qui, plus que jamais, provoque des situations de précarité.

C'est un rendez-vous **dès 13 h au coin des rues Cherrier et Parc-Lafontaine**. L'Alliance sera présente et offrira par la suite un verre aux membres qui se seront joints à la délégation (lieu à confirmer). Soyons présentes et présents en grand nombre pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs !

●
Élyse Bourbeau, vice-présidente

UNE « ENTREVUE » AVEC LA DIRECTION EN DÉBUT D'ANNÉE ?

Si vous êtes une enseignante ou un enseignant à la FGJ et que vous obtenez un poste en voie de permanence sans avoir été préalablement inscrit à la liste de priorité, il se pourrait que votre direction vous convoque à une « entrevue ».

Si tel est votre cas, il est **IMPORTANT** de téléphoner rapidement à l'Alliance afin de connaître vos droits.

●
Frédéric Pilon, conseiller

RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES — PREMIÈRE ASSEMBLÉE DE PLACEMENT DE L'ANNÉE 2022-2023

La première assemblée de placement de l'année 2022-2023 débutera sur SAI **le mardi 23 août (0 h 01)** et se terminera **le mercredi 24 août (23 h 59)**. Seuls les enseignantes et enseignants des listes de priorité et de rappel peuvent y participer. Une deuxième séance ouverte à toutes les enseignantes et tous les enseignants à statut précaire se déroulera **du vendredi 26 août (18 h) au lundi 29 août (23 h 59)**. Pour plus de détails, consulter le *BIS*, numéro 39 du 6 juin 2022.

●
Chantal Forcier, conseillère

RETOUR SUR LE CONGRÈS DE LA FAE

Comme mentionné dans les pages du *BIS* l'an dernier, le Congrès de la FAE, qui se tient aux trois ans et qui réunit les neuf syndicats affiliés, l'APRFAE et le comité exécutif de la FAE s'est tenu du 27 au 30 juin. C'est lors de ce congrès que les 300 enseignantes et enseignants ainsi que les retraités réunis prennent position sur des enjeux politiques et procèdent à des changements de statuts et de règlements. Parmi ces personnes, plus de 60 profs des différents secteurs et d'expérience variée composaient la délégation de l'Alliance. Elles ont participé à six rencontres préparatoires au congrès, pour débattre des sujets et dégager des positions de notre syndicat.

Les sujets abordés étaient fort pertinents et nombreux. Dans les prochains *BIS*, les membres du Conseil d'administration publieront chacun leur tour des articles selon leurs dossiers. Surveillez-les!

Dans ce premier numéro, nous publions le résultat des élections du comité exécutif de la FAE. Il sera en poste au cours des trois prochaines années.

NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

- **Madame Mélanie Hubert**, présidente;
- **Madame Annie Primeau**, vice-présidente à la vie professionnelle;
- **Monsieur Benoît Giguère**, vice-président au secrétariat, à la trésorerie et à l'administration;
- **Monsieur Daniel Gauthier**, vice-président aux relations de travail;
- **Monsieur Patrick Bydal**, vice-président à la vie politique.

FÉLICITATIONS !

Je tiens à souligner la participation formidable des membres de la délégation avec lesquels nous avons eu le privilège de travailler. Lors des travaux préparatoires, de riches débats nous ont permis de prendre position de manière éclairée sur les enjeux présentés. Nos échanges, entre autres au sujet de la formation initiale à la FP, ont permis aux membres de la délégation de s'ouvrir aux différents secteurs et aux différentes réalités. C'est avec beaucoup de fierté que j'ai vu nos collègues intervenir au micro, avec tact et assurance, afin d'influencer les autres délégations. L'ambiance dans la délégation était très agréable et légère. La dynamique entre les délégations était aussi très positive. Les différents syndicats affiliés ont réussi à renverser certaines positions, et ce, de manière respectueuse, grâce aux échanges sains et positifs. Merci aux membres de notre délégation!

Finalement, j'aimerais souligner le travail exceptionnel de mes collègues Élyse Bourbeau et Sue Bradley, responsables de la délégation. Elles ont su expliquer de manière claire et vulgarisée les différentes étapes de préparation au Congrès ainsi que le rôle et le fonctionnement de notre délégation, expliquer les différents sujets de débat et faire valoir notre participation lors du Congrès. L'organisation de la délégation au Congrès reposait sur leurs épaules et elles ont de quoi être fières du résultat! En espérant que plusieurs d'entre vous auront envie de s'impliquer dans trois ans, lors du prochain Congrès de la FAE.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre**, présidente

FORMATION DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

En vue de la prochaine année scolaire, l'Alliance vous encourage à vous doter d'une équipe syndicale forte. Il est important que chaque école soit représentée par une ou des personnes déléguées pour ainsi assurer un réseau de communication efficace, notamment en cette année qui verra l'application de la nouvelle tâche ainsi que le début de la nouvelle négociation nationale. Nous vous demandons donc d'élire les membres qui vous représenteront à titre de personnes déléguées, ainsi qu'au sein des autres comités de l'équipe syndicale (CPEPE, CE, CLP et CEEREHDAA).

Les formulaires de nomination doivent être remplis directement sur la page [FORMULAIRES ET OUTILS](#) du site de l'Alliance. Pour l'élection des personnes déléguées, vous pouvez soit remplir le [formulaire en ligne](#), soit celui qui sera livré dans les établissements cette semaine.

Vous êtes donc invités à tenir une réunion syndicale et à procéder, dès aujourd'hui ou demain, à l'élection de vos représentants. Il est aussi

primordial d'adopter votre politique locale de consultation (voir le document [Savoirs essentiels sur la politique locale de consultation](#)) afin de bien baliser les mécanismes de concertation entre les personnes déléguées, les membres du CPEPE, du CE, du CLP et du CEEREHDAA. Bien entendu, tout le personnel de l'Alliance sera disponible pour former et accompagner tout au long de l'année les collègues qui s'impliqueront, pour la première fois ou non, dans ces rôles essentiels à la protection de notre autonomie professionnelle.

Pour mieux connaître le rôle des membres de l'équipe syndicale, consultez le nouveau document [Savoirs essentiels sur l'équipe syndicale](#). N'hésitez surtout pas à contacter le membre du Conseil d'administration responsable de la vie

syndicale de [votre établissement](#). Il pourra aller dans votre établissement, vous accompagner pour procéder à l'élection de votre équipe syndicale et à la composition des comités. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir le [formulaire de demande de visite d'établissement](#). Nous sommes là pour vous!

● **Élyse Bourbeau**, vice-présidente

LES SAVOIRS ESSENTIELS

AOÛT 2022

L'ÉQUIPE SYNDICALE

C'EST QUOI ?
Il s'agit de l'ensemble des personnes déléguées ainsi que des représentantes et représentants de tous les comités conventionnés (CPEPE, CE, CLP, Comité-école CEEREHDAA), élus et nommés par leurs pairs. Le nom le dit, c'est une équipe. Ces membres doivent donc travailler ensemble, être solidaires et se partager les tâches.

C'EST POUR QUI ?
> Toutes les équipes des établissements scolaires.

COMMENT ?
[FORMER SON ÉQUIPE SYNDICALE]